

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 139 (2013)
Heft: 1: Typologies évolutives

Vorwort: En quête de nouvelles typologies
Autor: Catsaros, Christophe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

É D I T O R I A L

E N Q U È T E D E N O U V E L L E S T Y P O L O G I E S

Peut-on espérer plus de l'habitat coopératif en Suisse ? Dans des pays comme la France, où la pratique en est à ses balbutiements, les coopératives suscitent de nombreux espoirs. Dans certains cas, comme à Clermont-Ferrand, c'est l'office public en charge du parc locatif social qui a initié les projets. On parle alors d'éco-habitat groupé et d'une nouvelle génération d'habitants en train d'inventer un modèle inédit fondé sur la solidarité. Mais une chose est certaine : quand il est question d'habitat coopératif, que l'on soit en France, en Allemagne ou en Italie, c'est vers la Suisse que l'on se tourne.

Riche d'une longue expérience, certes plus développée en Suisse alémanique qu'en Suisse romande, la pratique helvétique fait office de modèle. L'habitat coopératif, c'est-à-dire les groupements de futurs propriétaires disposés à s'unir pour construire et gérer un immeuble, fait partie de l'usage.

Alors pourquoi se donner la peine d'aller voir ce qui se fait à Berlin ou encore au Chili ? Pour la simple raison que les deux projets présentés dans ce premier numéro de l'année franchissent un cap concernant l'inscription de l'identité de l'habitant dans son habitation. Si beaucoup sépare les Chiliens d'*Elemental* de Florian Köhl, ils se retrouvent sur un point : penser que la liberté offerte par le modèle coopératif doit permettre à l'occupant une plus grande appropriation de son habitation. Voici peut-être le chemin qui reste à faire en Suisse. Car toute développée qu'elle soit, cette forme d'habitat reste plutôt conservatrice en matière de typologies.

Souvent, peu de choses distinguent les immeubles coopératifs des projets d'entrepreneurs. Est-ce pour pouvoir revendre que les futurs habitants souhaitent des solutions standard ?

Faut-il inciter à plus de créativité, comme ont pu le faire les pionniers du modernisme ? Sur ce point, il a maintes fois été démontré que l'architecte peut convaincre l'acquéreur, par définition conservateur, à expérimenter de nouvelles solutions. Et l'un des arguments dont il va notamment pouvoir se servir est économique. *Elemental* et Florian Köhl démontrent, dans des contextes très différents, que le fait de paramétrier l'architecture sur les besoins de l'occupant n'induit pas une perte de valeur du bien immobilier. Tout au contraire, le « sur mesure » constitue dans tous les cas une plus-value qualitative.

Christophe Catsaros

